



Ordre des Comptables
Professionnels Agréés d'Haïti

Appel à Manifestation d'Intérêts

Recrutement d'une firme locale ou internationale devant procéder à la sélection de huit (8) à dix (10) cabinets d'Experts-Comptables en vue de leur intégration sur le marché d'Audit des Institutions Financières en Haïti dans le cadre du PERMAC

I- Contexte et Justification

Pour répondre aux recommandations du dernier rapport FSAP (Financial Sector Assessment Program) de 2007 du Fonds Monétaire International (FMI) préconisant la promotion de la concurrence dans le secteur de l'audit en Haïti et s'assurer de la rotation des firmes de vérification dans l'audit des institutions financières, un accord de partenariat est intervenu le 22 mars 2023 entre la BRH et l'OCPAH, en vue de concevoir et d'implémenter le PROGRAMME ELARGI DE RENFORCEMENT DU MARCHÉ DE L'AUDIT ET DE LA COMPTABILITE (PERMAC).

L'objectif principal du PERMAC est de faciliter l'émergence d'un certain nombre de cabinets dotés d'une structure organisationnelle bien établie, d'une capacité opérationnelle éprouvée et des outils d'un certain niveau technique pour conduire des missions d'audit, de grande qualité technique et normative, auprès des opérateurs du secteur financier et des grandes entreprises filiales ou non des sociétés multinationales qui pour la plupart présentent leurs informations financières selon les normes internationales IFRS.

Dans le cadre de ce programme, un appui administratif, technique et financier le cas échéant, sera attribué aux firmes comptables enregistrées au Tableau de l'Ordre ou celles, constituées ultérieurement, qui auront été sélectionnées en vue de bénéficier d'un renforcement de capacité afin d'être plus compétentes en normes IFRS et en normes ISA et plus compétitive sur le marché

Les services du consultant – firme sont déclinés en deux missions :

- (i) Répertorier les cabinets d'expertise comptable actifs et identifier leur champ d'intervention - Fournir des informations d'appréciation des réalisations de ces cabinets, de tirer des enseignements et de capitaliser sur les bonnes pratiques, tout en se basant sur les recommandations pertinentes pour prendre des décisions stratégiques de nature à garantir une meilleure orientation de l'intervention, dans une perspective d'intégration au marché d'audit des institutions financières ;
- (ii) Dresser la liste des cabinets qualifiés sur la base d'une évaluation technique conformément aux critères pré établis par le PERMAC et la législation régissant la matière.

L'OCPAH invite les Candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.



Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux : **Consultants indépendants, Bureaux d'études, cabinets de consultation ou Cabinets d'Expertise comptable.**

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur de la mission ;
- Du domaine et de l'expertise technique :

Le candidat doit avoir une expertise en évaluation de cabinet d'expertises comptables et financières et sa candidature doit être appuyée par la disponibilité d'une équipe pluridisciplinaire composée d'experts expérimentés ;

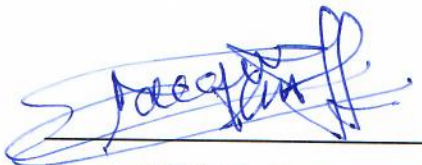
L'OCPAH dressera une liste restreinte de cinq (5) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des services requis.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires en s'adressant à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes de 9h00 à 16h00, du lundi au vendredi.

Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti, admin@ocpah.net, info@ocpah.net, 86 bis, Rue Panaméricaine, Pétion Ville, Port-au-Prince Haïti.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus, format papier et en version électronique, *au plus tard au 30 juillet 2024, à 16h00 (Heure d'Haïti) :*

Port-au-Prince, 11 juillet 2024



Jacques NÉRETTE, CPAH

Président du Conseil